Envol de l'AQTS:

Prise de parole estivale des TS du Québec

Mémoire soumis par

l'Association québécoise des travailleuses sociales et travailleurs sociaux (AQTS)

aux États généraux du travail social

Document développé par

Gaelle Troude, TS, B.A., MSW

Marie-Michèle Doiron, TS, B.T.S.

Angie Gilbert, TS, B.T.S., M.T.S. en cours

Amélie Levesque, TS, B.T.S.

Guylaine Sauvé, TS, B.T.S., M.T.S. en cours

Table des matières

Présentation sommaire de l'Association québécoise des travailleuses sociales et travailleurs sociaux (AQTS)3
Résumé de la contribution et sommaire des propositions4
Contribution de l'AQTS aux États généraux du travail social
Présentation de l'Association québécoise des travailleuses sociales et travailleurs sociaux (AQTS) ; survol des démarches de démarrage
Introduction de la contribution de l'AQTS aux États généraux du travail social s
Portrait des participants au sondage préparé par l'AQTS
Premier thème : La perspective en travail social
Deuxième thème : Les pratiques en travail social
Troisième thème : L'organisation des services sociaux au Québec et les politiques publiques dans le domaine social
Quatrième thème : La formation initiale, la formation continue et la recherche en travail social
Conclusion

Présentation sommaire de l'Association québécoise des travailleuses sociales et travailleurs sociaux (AQTS)

L'Association québécoise des travailleuses sociales et des travailleurs sociaux (AQTS) a été fondée en 2022. Ses objectifs sont de représenter les intérêts de la profession ; de contribuer à son rayonnement ; de collaborer avec les différentes instances qui pourraient en bénéficier. Bien que les efforts relatifs à la création de l'AQTS se poursuivent au moment de la rédaction de ce mémoire, la participation aux États généraux du travail social parait significative aux yeux des membres du C.A. actuel, en raison de l'infréquence de ce type de chantier et de l'opportunité de donner voix aux préoccupations exprimées sur le terrain.

Résumé de la contribution et sommaire des propositions

Résumé de la contribution

Afin de redonner souffle à la profession, des actions concrètes visant à soutenir les travailleur euse.s sociaux.ales, tant à l'intérieur de leurs milieux de pratique qu'à l'extérieur de ces derniers, semblent particulièrement nécessaires, notamment en raison des difficultés et insatisfactions relevées par les participants de la consultation effectuée par l'AQTS. Dans les circonstances, l'absence d'une réponse systémique et significative ne contribuerait qu'à entretenir un statu quo à la fois intenable et décrié depuis longue date. L'AQTS souhaite participer à l'élaboration et à la mise en place de solutions suivant les États généraux.

Sommaire des propositions	
PROPOSITION 1:	Valorisation de la profession en facilitant la reprise de pouvoir des practicien.ne.s
PROPOSITION 2:	Développement d'un partenariat actif, soutenant et respectueux de leurs mandats respectifs entre l'OTSTCFQ et l'AQTS
PROPOSITION 3:	Révision de la formation universitaire de premier cycle en travail social, de la politique de formation continue, et revalorisation des études de deuxième et troisième cycle en travail social
PROPOSITION 4:	La situation du travail social au Québec ayant été définie, il est temps de passer à l'action

Contribution de l'AQTS aux États généraux du travail social

Présentation de l'Association québécoise des travailleuses sociales et travailleurs sociaux (AQTS); survol des démarches de démarrage

La création de l'AQTS est fortement associée à l'activité de groupes de discussion sur Facebook, dédiés aux travailleur.euse.s sociaux.ales du Québec, facilitant le partage de ressources, questionnements, observations, et permettant, ultimement, l'identification d'enjeux communs. L'absence d'une association professionnelle regroupant les travailleur.euse.s sociaux.ales du Québec ayant été comprise comme faisant partie de ces enjeux, des professionnelles issues de diverses régions du Québec ont débuté, au printemps 2021, les démarches relatives au développement d'un tel organisme en formant un comité de travail à cette fin. Les actions qui ont suivi ont été balisées par les valeurs de démocratie, solidarité, et représentation : en effet, le comité souhaitait offrir aux travailleur.euse.s sociaux.ales du Québec une association qui les rassemblerait et donnerait voix à leurs préoccupations, sans se prétendre lui-même représentatif de ces dernières.

En juin 2022, l'existence de l'AQTS était officialisée en tant qu'organisme sans but lucratif. La naissance de cet organisme a été permise par le partenariat développé entre le C.A., formé de membres du comité de travail initial, et des professionnels du droit, de la comptabilité, du design, qui ont offert leur expertise de façon pro-bono ou à frais très réduits. En effet, l'AQTS ne disposait pas de financement pour assurer son démarrage, jusqu'à l'obtention d'une bourse pour projet spécial remise par l'Association canadienne des travailleurs sociaux. Les liens créés avec cet organisme, ainsi qu'avec l'Association des travailleurs sociaux du Nouveau-Brunswick, ont également soutenu les démarches du comité de travail.

Au fil du processus de création, le lien a été maintenu avec les travailleur.euse.s sociaux.ales du Québec par l'envoi d'infolettres et par le partage de nouvelles dans les groupes Facebook qui leur sont dédiés. Au cours de l'été 2022, des rencontres virtuelles relatives à la présentation des démarches effectuées ont eu lieu afin de permettre les échanges et de faciliter le recrutement.

Au moment d'écrire ces lignes, les efforts relatifs à la création de l'AQTS se poursuivent. Le lancement de son site web, qui permettra l'inscription des membres, devrait avoir lieu prochainement. L'organisation d'une assemblée générale spéciale est prévue à l'automne 2023, pendant laquelle il sera offert aux membres de déterminer la suite des actions qui seront entreprises.

Introduction de la contribution de l'AQTS aux États généraux du travail social

Au cours du démarrage, le comité de travail, devenu le conseil d'administration (C.A.) ensuite, a consulté les travailleur.euse.s sociaux.ales du Québec à plusieurs reprises afin de donner voix aux priorités identifiées par ces dernier.e.s.

À titre d'exemples :

- Avant de débuter les efforts relatifs à la création d'une association professionnelle, à l'automne 2021, un sondage a été transmis aux travailleur.euse.s sociaux.ales du Québec afin de valider leur intérêt à ce qu'un tel organisme soit développé ; la réponse avant été largement positive. les efforts du comité de travail se sont ensuite déployés.
- En mai 2023, l'AQTS ayant été invitée à participer aux États généreux de la santé mentale, une rencontre virtuelle a été organisée afin de permettre aux travailleur.euse.s sociaux.ales du Québec de faire part de leurs perspectives quant aux thèmes qui y seraient abordés. Ces perspectives ont ensuite été relayées lors de la participation des représentantes de l'AQTS.

En effet, les membres du C.A. ne souhaitent pas substituer leurs propres opinions à celles des travailleur.euse.s sociaux.ales du Québec qui pourront, lorsque le processus de démarrage sera terminé, donner leurs propres couleurs à leur Association.

C'est dans cet esprit que l'AQTS a souhaité contribuer aux États généraux du travail social. Le mémoire déposé pour l'occasion donne voix aux 116 travailleur.euse.s sociaux.ales qui ont partagé de leur perspective dans un bref sondage diffusé dans l'infolettre de l'AQTS et sur les groupes Facebook dédiés aux travailleur.euse.s sociaux.ales du Québec, en août 2023. Les propositions du présent mémoire découlent des réponses des participants, qui seront citées à titre illustratif et détaillées dans les sections qui suivent.

Portrait des participants au sondage préparé par l'AQTS

Les réponses obtenues ont été fournies par une majorité de personnes pratiquant le travail social (93 %), suivies de personnes aux études (10,4 %), en enseignement du travail social (5,2 %), en recherche (2,6 %) ou dans un autre milieu de travail (5,2 %). Parmi les répondant.e.s, 93 % s'affirmaient membres de l'OTSTCFQ et le titre d'emploi de 89,6 % était TS (1 répondant s'identifiant comme TTS; 3 comme ARH; 1 comme enseignant.e; 7 comme autre). 60,9 % travaillaient dans le réseau public; 32,2 % en pratique privée; 7,8 % dans les milieux communautaires; 6,1 % en pratique mixte; 4,3 % dans le réseau scolaire. La majorité des répondant.e.s (60,9 %) cumulait plus de 10 ans d'expérience professionnelle dans le domaine du travail social. 71,3 % des répondant.e.s avaient entendu parler de la démarche relative aux États généraux du travail social alors que 28,7 % l'ignoraient.

Premier thème : La perspective en travail social

60 % des répondant.e.s ont exprimé leur désaccord avec l'affirmation « les actrices et acteurs du travail social ont la volonté et les moyens nécessaires pour aider la population à faire face aux défis et besoins sociaux actuels, en émergence et à venir ».

Cette perspective semble fortement associée aux éléments décrits dans la section sur l'organisation des services sociaux et des politiques publiques relatives au domaine social québécois. En effet, une vaste majorité des répondant.e.s considère que ces aspects font obstacle à la pratique de leur profession, dont la nature même est de s'attarder aux impacts et à l'influence des systèmes sur les individus, familles, communautés et institutions. Dans un contexte où les travailleur.euse.s sociaux.ales qualifient négativement le système dans lequel iels évoluent, une insatisfaction liée au rôle paraît tout aussi inévitable que lourde de conséquences, tant individuelles que collectives. Ainsi, plusieurs répondant.e.s ont fait part de leur réflexion quant à un changement de profession, sont passés à l'action en retournant aux études afin de préparer une réorientation, ou ont poursuivi leur carrière dans un milieu qui leur convenait davantage :

- « J'ai eu beaucoup de remises en question face à ma pratique en CLSC en raison de la surcharge de travail et des urgences constantes. J'ai finalement pu trouver un poste très stimulant qui n'amène pas d'enjeux pour ma santé mentale et qui ravive ma flamme pour le TS. Mais j'ai eu peur de ne jamais trouver après 25 ans dans le réseau. »
- « Oui, je regarde fréquemment ce que je pourrais faire d'autre avec mon diplôme. Je crois qu'on s'en va dans un mur et je ne sais pas si j'ai envie d'être là pour l'impact. Mais avec l'opinion du gouvernement actuel de notre profession, je songe à me recycler en artiste du sandwich. » (Personne travaillant dans le réseau public, TS depuis moins de cinq ans)
- « Oui, je fais les cours pour aller chercher le permis de psychothérapie et aller éventuellement en privé. » (Personne travaillant dans un milieu communautaire après un passage dans le réseau public)
- « Quitté le réseau (milieu hospitalier) après 15 ans. Raison principale: Tannée de me sentir en conflit de valeurs. Tannés de ne pas avoir d'autonomie professionnelle. Gouvernance inadéquate. Je suis, depuis 4 ans, en pratique privé. »

- « Oui je souhaite changer de domaine car c'est rendu trop difficile le travail. le contexte. les conditions. la réalité. »
- « Parfois, dans les moments de découragement, je pense à mes collègues qui ont quitté le navire et je me dis qu'elles ont compris quelque chose que je dénie... »

Ces citations soulignent un enjeu fréquemment souligné parmi les réponses obtenues. Les travailleur.euse.s sociaux.ales consulté.e.s rapportent, de façon unanime, l'absence de reconnaissance de leur rôle, voire de connaissance du public et des autres professionnels, quant à ce dernier. Les propos suivants, tenus par d'autres participant.e.s. reflètent les perspectives répétées dans le sondage :

- « Non, [la profession n'est] pas beaucoup reconnue dans notre société et beaucoup de préjugés circulent encore sur la profession. Les gens ne connaissent pas notre travail et l'aide qu'on peut leur apporter. »
- « Non pas du tout, personne ne sait ce qu'on fait, grand travail de vulgarisation et sensibilisation [à faire])! »
- « Malheureusement non!!! Cette profession est très méconnue pour la population en général. De plus, dans le réseau nous sommes sous-utilisés.... Nous sommes des acteurs de changement... le médical prend toute la place et c'est seulement eux qui sont consultés. Je n'envisage pas de quitter le réseau à court terme mais c'est quelque chose [d'] envisageable si la situation actuelle perdure... Aucun sens ce que nous vivons présentement. »

L'impression d'une perte de sens est également véhiculée par les répondant.e.s. Dans un contexte adverse à l'actualisation des valeurs ayant mené les professionnel.le.s vers le travail social, qui génère un système perçu comme antagonique à leur rôle, et dans lequel iels se sentent incompris et peu reconnus, plusieurs mentionnent la difficulté de poursuivre leur implication. Ces réponses offrent un aperçu de quelques-uns des enjeux qui nourrissent cette perspective:

- « Je songe fortement à laisser tomber le réseau public. Je suis présentement en arrêt de travail et je réalise la charge de travail, mais surtout de stress et d'émotions qui vient avec des conditions qui permettent peu de prendre soin de soi. »
- « Incohérences entre les décisions rendues versus les besoins des usagers, outils et leur utilité inadaptés (ex: OCCI et/ou évaluations requises sur une base administrative seulement sans besoin de l'usager), diminution de l'autonomie professionnelle et augmentation de la reddition de compte, climat malsain. »
- « Le manque de latitude dans mon travail au niveau clinique, le fait d'être rendue isolée sur un site et de ne plus pouvoir travailler en équipe (la dangerosité aussi de travailler seule dans un poste d'AAOR), la lourdeur de la clientèle rencontrée avec le peu (ou pas) de ressources à leur offrir, la bureaucratie trop importante et version top down (en faisant semblant qu'on consulte la base), l'impossibilité d'être créatif et d'ajuster ma pratique à la réalité terrain, le manque de reconnaissance pour le travail effectué mais aussi pour l'expertise en tant que professionnelle, etc. »
- « La maudite nouvelle gestion publique et les affres de la bureaucratie inflexible. Les stats y'a que ça qui compte. Les stats qui écœurent, la fragilité des ressources humaines disponibles sont une conséquence ET un obstacle au réseau. Arrive un moment où il n'y a plus personne pour remplacer ceux qui tombent... et prendre soin de sa propre santé va devenir plus important qu'une profession. Peu importe les menaces ou les appels paternalistes d'un gouvernement inconscient. »
- « On n'a pas les moyens de faire notre travail parce que le système est une machine à exclusion et à refus. »

« Pour l'instant, j'ai décidé de ne plus prendre de stagiaires en travail social. Je ne veux plus intégrer de futures TS dans un système qui contribue à la détérioration de la santé mentale une fois sur le marché du travail. Faire toujours plus vite avec moins. Beaucoup de stress avec des objectifs irréalistes. Je crois que c'est aussi ce qui attire au privé. Faire les choses à notre rythme avec un salaire décent sans te faire "checker" ta charge de cas aux deux semaines même après 23 ans sur le marché du travail. Ma coordonnatrice a 3 ans d'expérience. Je joue le jeu, rien ne paraît. J'ai longtemps questionné, remis en question, apporté des preuves sur les erreurs passées, mais ça ne sert à rien. Je suis sage maintenant et je me préserve. J'ai toujours refusé les postes de coordonnatrices tel que libellé car ça ne sert que les intérêts des patrons au CISSS et du ministère. Le client est loin d'être au centre du système. On veut seulement économiser peu importe les impacts à moyen et long terme. Le système est cartographié ainsi et les gouvernements et ministres se succèdent. Les limites de nos systèmes politiques tels qu'on les connaît actuellement. »

Malgré les obstacles relevés sur le terrain, il a paru significatif à l'AQTS de demander aux participant.e.s les raisons pour lesquelles iels maintiennent leur engagement professionnel: ces trois citations reflètent la vision généralement partagée.

« Je crois [en] la pertinence de notre métier, dans le bien fondé de nos valeurs en tant que professionnels et dans l'importance de l'être l'humain au centre des interventions. »

« Je suis né pour accompagner les gens, c'est une passion. »

« Ma passion pour l'Être humain. Mon espoir de contribuer à des changements individuels et sociaux, même si la "machine est écrasante". Mon sens de la responsabilité en tant que personne privilégiée socialement. Le sourire des gens qui ont réussi un objectif! »

Ainsi, la profession parait résiliente : elle croit en sa propre valeur malgré un environnement peu valorisant.

De ce constat découle la première recommandation de l'AQTS : il semble, en effet, essentiel de faciliter activement la valorisation de la profession en encourageant la reprise de pouvoir des practicien.ne.s. Cette reprise de pouvoir pourrait s'actualiser par des gestes concrets tels que :

- L'offre d'espaces de co-développement à l'intérieur et à l'extérieur des milieux de pratique, afin de favoriser la création de liens, le soutien par les pairs, la normalisation de l'expérience individuelle et la collectivisation de cette dernière ;
- Le développement d'espaces permettant la prise de parole publique des practicien.ne.s terrain du Québec, afin de faciliter la prise de conscience sociétale des enjeux dont la profession est témoin ; ces espaces doivent reconnaître la réalité des personnes employées dans le réseau de la santé, dont le devoir de loyauté entrave la communication;
- L'implication des autres groupes professionnels et de leurs représentants dans la dénonciation de situations partagées et le développement de solutions relatives à ces dernières ;
- Le développement et le maintien de canaux de communication et de collaboration avec des travailleur.euse.s sociaux.ales d'autres provinces canadiennes et à l'international, afin de faciliter le partage de constats et le développement de solutions inspirées par l'expérience collective, dans une analyse plus large de problématiques partagées.

L'AQTS pourrait être un vecteur bénéfique à la reprise de pouvoir des travailleur.euse.s sociaux.ales du Québec, en leur offrant un organisme par lequel la reconnaissance des compétences, perspectives, forces propres au travail social devient possible.

Deuxième thème : Les pratiques en travail social

Une certaine ambivalence par rapport à la capacité des travailleur.euse.s sociaux.ales du Québec d'actualiser les valeurs, principes et finalités du travail social dans les différents milieux de pratique paraissait dans les réponses au sondage : 52,1 % des participant.e.s considéraient cette capacité limitée : 47,9 % y croyaient davantage. Cette ambivalence semble liée aux éléments détaillés dans le troisième thème, relatif à l'organisation des services sociaux au Québec et aux politiques publiques du domaine social, dont les impacts sont évogués dans le thème précédent.

En effet, la majorité des répondant.e.s (59,2 %) considérait que les pratiques actuelles en travail social ne tenaient pas compte des besoins et des aspirations des personnes, familles, groupes et collectivités.

« Comment le travail social peut-il répondre aux besoins de la population en appliquant les offres de service du réseau? »

« Le système est désuet et rend la population insatisfaite. Je ne veux pas être associée à cela, ce pourquoi j'ai quitté. Maintenant, en pratique privée, je peux travailler pour vrai pour les clients. Malheureusement, je sais que mes services ne sont pas accessibles à l'entièreté de la population, dû au coût. Si je peux contribuer à désengorger le système. »

81.7 % des répondant.e.s nommaient que les pratiques en travail social devaient être améliorées afin de rejoindre adéquatement les populations en contexte de vulnérabilité.

« Dans le réseau, on aide les gens sur une base individuelle et non en termes de lutte à la pauvreté et aux inégalités. J'ai l'impression de vivre le jour de la marmotte à aider une personne différente à chaque fois mais qui vit avec et doit se battre contre les mêmes enjeux et problèmes (revenu d'aide sociale insuffisant pour vivre, prix démesuré et manque de logement, absence de filet et de soutien social, augmentation du coût de la vie en général, problèmes de santé mentale, crise des surdoses...). On occulte tout l'aspect plus collectif, défense des droits et justice sociale de notre travail. »

Ces éléments, qui paraissent liés aux conditions dans lesquelles le travail social est pratiqué actuellement, seront détaillés dans la section qui suit.

Troisième thème : L'organisation des services sociaux au Québec et les politiques publiques dans le domaine social

Ce thème paraît particulièrement présent dans les réponses offertes par les travailleur.euse.s sociaux.ales consulté.e.s: il révèle la dimension collective d'une expérience partagée dont l'impact sur l'individu est significatif.

Ainsi, pour 98.3 % des répondant.e.s. les services sociaux n'étaient pas suffisamment accessibles et priorisés par les instances gouvernementales. 96,6 % des répondant.e.s considèrent que l'organisation actuelle des services sociaux constitue un obstacle à la pratique du travail social. 92,2 % des répondant.e.s rapportent qu'il y a lieu de revoir le modèle d'organisation des services afin de favoriser le déploiement équitable des missions sociale et santé. Selon 87 % des répondant.e.s, les politiques publiques dans le domaine social ne répondent pas ou peu aux besoins de la population.

La distance entre l'expérience terrain et les priorités identifiées par les dirigeants, tant administratifs que politiques, semble nourrir le décalage relevé par les réponses des participant.e.s:

« Le modèle des petites cases créé par l'offre de services du réseau est un obstacle majeur à faciliter le travail. »

« La loi sur la pauvreté n'est tout simplement pas appliquée par le gouvernement qui ne supporte pas assez les plus vulnérables. »

- « Les services actuels semblent non pas se centrer sur les besoins des usagers, mais sur des impératifs LEAN de performance : durée des hospitalisations, gestion des listes d'attente, etc. Mais les services sociaux ne sont pas efficaces! On travaille avec du qualitatif et cela n'est pas rentable d'un point de vue efficience! »
- « Nous répondons aux besoins des institutions régies par des coupures constantes. L'organisation est un fléau. »
- « Nous pourrions discuter du pourquoi et du depuis quand les politiciens viennent dire quoi faire aux professionnels sur le terrain? Le PQPTM, les MCC... à l'heure où il manque de monde sur le terrain, pourquoi on nous fait ... avec des ordres qui font quitter les intervenants vers le privé? »
- « La privatisation du système public même pas subtile me désespère. On assiste impuissant à la fin du réseau de santé public, la solution est de le détruire de l'intérieur. On coupe, on sévit et on laisse le patient se faire une idée médiocre, voire exécrable, du système de santé. Ainsi, le privé vient naturellement prendre le relais où le bât blesse dans le public. »
- « Le manque d'écoute de nos besoins dans notre pratique et l'augmentation de la pression dans notre profession font obstacle et, inversement, les personnes qui veulent faire des changements productifs se font taire ou l'arrêt de travail devient nécessaire malheureusement. »
- « Le travail social a plein de potentiel mais est de plus en plus limité avec la bureaucratie. La loi 21 concernant la psychothérapie a aussi diminué les champs de pratique et coincé le travail social dans l'évaluation du fonctionnement social. »

Aux enjeux organisationnels et politiques s'ajoutent des obstacles relatifs au sentiment d'appartenance à la profession. En effet, l'impression d'un ordre professionnel déconnecté de ses membres, peu à l'écoute ou peu impliqué auprès de ces derniers, ajoute à la souffrance exprimée:

- « Les valeurs du réseau ne correspondent plus à celles du travail social. Enjeux IMPORTANTS de protection du public que l'Ordre semble ignorer. »
- « Est-ce que l'ordre arrive réellement à protéger le public dans le contexte social actuel où le principal danger est le système? Le travail social fait-il partie d'un système oppressif en devenant un outil docile de l'État? »
- « Le réseau de la santé et des services sociaux ne favorise pas une pratique fluide et centrée sur la réponse aux besoins de la clientèle en multipliant les normes administratives à respecter. Toutefois, il faudrait également mentionner que l'OTSTCFQ contribue également à alourdir les tâches des TS par leurs exigences croissantes. »

Dans ces circonstances, la possibilité de se départir du titre professionnel, vu comme une source de contraintes plutôt que de fierté, est régulièrement abordée :

- « Je suis en grande réflexion. Ça fait 20 ans que je pratique dans un CLSC et malheureusement j'ai vu notre profession perdre des plumes... maintenant je me dis qu'on peut pas aller plus bas mais chaque journée me surprend. Concrètement, je suis en santé mentale. J'observe l'ouverture de poste ARH qui font la même chose que notre travail avec peu d'obligations et pas de cotisations. Des situations de plus en plus complexes. Un partenariat qui s'effrite et peu de reconnaissance du public envers notre profession. »
- « Je considère quitter l'ordre en fait, les exigences de l'ordre en matière de tenue de dossier, la facturation pour des ateliers/formations, n'est pas compatible avec la pratique privée et zéro à jour et hyper flou au niveau des nouvelles technologies et réseaux sociaux! Je vois plus de contraintes que d'avantages pour moi et pour la clientèle! Les gens ne me consultent pas parce que je suis TS, le travail [des TS] en santé mentale, le monde ne sait juste pas que ça existe... »

La pratique privée fait partie des solutions fréquemment envisagées par les participant.e.s faisant face aux enieux systémiques décrits dans le réseau public :

« Les TS tentent de sauver leur peau de toutes les facons possibles, dont la pratique autonome. Cela diminue l'accès universel de la population à des services sociaux accessibles, de qualité, avec des gens formés et expérimentés. Cela avantage les gens qui ont une assurance collective ou les moyens financiers mais pas la population générale. »

- « Un gros malaise face aux employeurs [publics]: les gens pilent sur leurs valeurs pour éviter de sombrer eux-mêmes en burn out. Employeurs abusifs dans le réseau public et pratiques allant à l'encontre de nos valeurs profondes surtout avec les statistiques à remplir aux 5 min. »
- « Selon moi, cela reflète un réel malaise profond. Les professionnels ne se reconnaissent plus au sein d'un si grand système qui gère et décide constamment à la place des professionnels qui y œuvrent. Malheureusement, cela entraîne un sentiment d'impuissance et beaucoup de frustration. »
- « Difficile de promouvoir les valeurs du travail social au sein d'organisations gouvernementales dont la production et l'efficacité sont les valeurs principales, peu de ressources avec plus usagers entraînant une surcharge chez les intervenants. »

Cependant, la situation des travailleur.euse.s sociaux.ales pratiquant au privé est aussi impactée par le manque de reconnaissance observé par les professionnel.le.s du réseau public. En effet, il est déploré que les services de travailleur.euse.s sociaux.ales ne soient pas couverts par toutes les assurances privées, contrairement à d'autres professions ; que l'ajout de professionnels du travail social comme fournisseurs de services IVAC ou CNSST n'ait été justifié que par la pénurie de psychologues acceptant de tels dossiers.

Cette situation, et les difficultés qui y sont associées, appuie la seconde recommandation de la contribution de l'AQTS aux États généraux du travail social, soit le développement d'un partenariat actif, soutenant et respectueux de leurs mandats respectifs entre l'OTSTCFQ et l'AQTS, de facon à améliorer la situation des travailleur.euse.s sociaux.ales du Québec dans leur ensemble. Ce partenariat doit s'actualiser avec efficacité et créativité car la situation actuelle exige de telles réponses. Des pistes relatives à cette collaboration sont détaillées dans les conclusions du présent document.

Quatrième thème : La formation initiale, la formation continue et la recherche en travail social

La perception des participant.e.s quant à la qualité et à la pertinence de la formation préparatoire à leur intégration professionnelle semble largement partagée. En effet, 91,1 % des répondant.e.s rapportent que leur formation initiale ne les prépare pas adéquatement à un exercice compétent de la profession, prenant en considération les nouvelles réalités sociales et les enjeux organisationnels. La place des nouvelles approches en travail social (approche écosociale, décoloniale, etc.) paraissait mitigée selon les réponses obtenues (88,7 % les considéraient absentes ou plus ou moins présentes au cours de leur formation initiale).

Ces citations illustrent l'impression décrite :

- « Trop de cours historiques ou théoriques qui nous laissent désemparés sur le terrain, il faudrait voir comment faire nos notes, nos évals, bref, toutes les formations que l'Ordre nous force à faire par après. Comment remplir les OCCI, etc. En sachant d'avance, moins d'épuisement à force d'apprendre sur le tas et dans le vide. Pas assez de clinique aussi et de méthode/outils d'intervention. »
- « Les enseignants ne prennent pas en considération la réalité terrain et les exigences réelles de la profession au niveau de l'OTSTCFQ. Les élèves ne savent pas ce qu'est une tenue de dossier répondant aux exigences. »

« À la fois je suis très critique des enjeux organisationnels, à la fois j'estime la formation initiale comme ne préparant pas très bien les TS à composer avec ces enjeux (jouer avec les règles, être stratégique, se mobiliser lorsque requis, etc.). Et les étudiants en TS ont souvent peu d'intérêts pour les contenus qui ne sont pas axés sur les aspects résolument cliniques. Ceci étant dit, comme dans toute profession, il y aura toujours des écarts entre la formation et les pratiques réelles... ce qui est probablement en partie normal (une formation générale de trois ans peut difficilement pleinement rendre compétent à exercer une profession complexe), même s'il est possible de le travailler à réduire les écarts. »

« Le travail social est idéologiquement orienté vers de grande questions sociétales et ceci ce reflète dans la formation universitaire. Malheureusement, sur le terrain nous avons à intervenir surtout dans des contextes de counseling psychosocial et nous y sommes peu préparé en comparaison d'autres professionnels des relations humaines et de la santé mentale. »

Une fois parvenus sur le marché du travail, 63,4 % des répondant.e.s considèrent la formation continue peu accessible ou ne répondant pas à leur besoin de développement professionnel. Parmi les obstacles cités, les coûts associés à la formation sont les plus fréquents.

- « L'employeur qui embauche un T.S. devrait payer sa cotisation annuelle et offrir davantage de formations gratuites. »
- « Conflit d'intérêt avec l'ordre qui exige des formations uniquement dispensées par eux. »
- « Le coût des formations est très élevé, les organisations ont des limites par intervenants pour les remboursements, on doit payer pour se former en plus de payer l'ordre des TS. »
- « Il faut plus de formations GRATUITES viarge. L'idée pathétique et ridicule de prendre 3 jours de congé à nos frais pour aller à Québec, payer 600 \$, c'est une véritable honte de notre Ordre. »
- « Beaucoup de formations devraient faire partie du cursus scolaire (EFS, rédaction de notes, intervention en situation de crise, formation sur le risque suicidaire et homicidaire). Nous devons dépenser des sommes insensées. »
- « Les CISSS auraient intérêt à mieux la financer pour retenir les employés. »

De plus, les thèmes abordés par les formations ne sont pas toujours pertinents aux yeux des répondant.e.s, qui doivent justifier auprès de leurs employeurs, parfois avec difficulté, la nécessité de répondre aux exigences de formation continue de leur ordre professionnel :

- « Beaucoup trop de formations qui sont psychologisantes. Peu sur l'intervention collective, antiraciste, décoloniale, l'action collective, la défense de droits. »
- « Néanmoins, nous sentons que les directions sont frileuses à nous accorder du temps de formation, et l'OTSTCFQ offre peu de diversité en fonction des populations que nous desservons. »
- « Je trouve qu'il n'y a presque pas de choix sur le site de l'Ordre. Souvent je fais une formation sur une autre plateforme qui est offerte par un professionnel en psychologie. J'aimerais vraiment avoir accès à plus de formation offerte par un professionnel de ma profession. »

Les nouvelles technologies, et l'accessibilité facilitée par ces dernières, sont fortement appréciées :

« L'accès par Zoom : merveilleux pour les régions éloignées et moins onéreux, surtout quand c'est le praticien lui-même qui doit payer les frais de transport, repas, hébergement, etc. »

La recherche en travail social est perçue comme nécessaire et pertinente, bien qu'éloignée des practicien.ne.s et peu influente quant aux approches mises en place sur le terrain :

- « Cela est fait mais peu accessible sur le terrain. Manque de fond et temps. »
- « Malheureusement les CISSS et CIUSSS limitent l'application des différentes approches selon les réalités des différentes directions, les auto-soins, le nombre maximal de rencontres... »
- « Elle est utile pour nous, mais malheureusement peu présentée aux directions et donc peu enclin à vouloir faire des changements. »
- « On en entend très peu parler et lorsque j'en vois passer, ca semble le plus souvent confirmer ce qui est évident aux yeux des intervenants. »
- « Malheureusement, je trouve qu'il n'y pas beaucoup de transfert de connaissance entre le milieu de recherche et les praticiens-nes sur le terrain. C'est par les réseaux sociaux que je suis souvent informés de certaines recherches mais c'est souvent lorsqu'ils souhaitent recruter. C'est rare que j'ai accès aux résultats. Quand on est TS sur le terrain actuellement, on n'a pas le temps de se garder à jour. »
- « Nous sommes malheureusement trop éloignés de la recherche et vice versa. C'est un constat qui date de longtemps et nous aurions intérêt à se rapprocher l'un de l'autre. »

Il semble possible, aux yeux des signataires, que les impressions relatives à la formation soient nourries par les constats partagés quant à l'organisation des services. En effet, le travail social est une discipline qui s'actualise par ses applications sur le terrain. Lorsque ce dernier est percu comme néfaste, voire malsain, il parait heureux que la formation n'y soit pas adaptée. Le décalage est cependant profondément ressenti, et pourrait être atténué par une démarche co-constructive plutôt qu'adaptative à cette réalité. Les espaces pour ce faire pourraient être offerts par l'Association.

Ainsi, en raison des difficultés liées à la formation initiale et continue, l'AQTS propose une troisième recommandation relative à ces enieux partagés, soit la **Révision de la formation** universitaire de premier cycle en travail social, de la politique de formation continue, et la revalorisation des études de deuxième et troisième cycle en travail social.

- Études de premier cycle :
 - o intégration d'un savoir concret relatif aux actes réservés aux professionnels (ex. mesures de représentation), mais également sur les gestes posés au quotidien par les professionnels (ex. tenue de dossier ; techniques d'intervention);
- Diplômes de deuxième et troisième cycle :
 - revalorisation des diplômes de deuxième et troisième cycle en travail social, en leur attribuant des compétences propres sur le terrain (ex. accès au titre de psychothérapeute);
- Formation continue :
 - révision des frais associés à la formation continue qui sont considérés trop élevés par l'ensemble des répondants ; ces modifications permettraient de faciliter le développement des connaissances jugées pertinentes par les practicien.ne.s eux-mêmes, qui, actuellement, dépendent des décisions de leurs employeurs quant à l'accès à la formation :
 - maintien de plateformes informatiques afin de faciliter le partage et la diffusion de ce savoir dans toutes les régions du Québec ;
 - facilitation du partage des connaissances des professionnel.le.s en facilitant le développement et la diffusion de formations préparées et offertes par des travailleur.euse.s sociaux.ales du Québec.

Conclusion

Le portrait dressé dans les sections qui précèdent souligne les difficultés significatives auxquelles font face les travailleur.euse.s sociaux.ales du Québec, notamment quant à leur formation initiale et quant au climat organisationnel et politique actuel. La résilience des professionnel.le.s est également présente, bien que mise à l'épreuve depuis longue date. La reconnaissance de l'expérience partagée par ces individus, sur lesquels repose l'actualisation des valeurs de la profession, nous semble essentielle.

Afin de soutenir la profession et ses représentant.e.s de manière adéquate, des gestes concrets doivent découler de la tenue des États généraux du travail social. Bien que la pertinence de la tenue de cet événement était perçue par la plupart des participant.e.s (60 %), une certaine ambivalence était partagée quant à sa portée : 61,7 % des répondant.e.s ont exprimé leur incertitude quant aux impacts positifs pour la profession qui découleraient de cette démarche. Cette impression paraît sous-tendre un certain cynisme quant aux suites qui seront données à un tel événement. Il paraît significatif de surprendre la majorité des répondant.e.s en leur permettant de vivre une expérience réparatrice sur le plan professionnel.

De ce constat découle la dernière recommandation formulée par l'AQTS : <u>La situation du travail social au Québec ayant été définie, il est temps de passer à l'action</u>.

La création de l'AQTS pourrait faire partie des gestes concrets dont la portée serait significative pour la profession. Parmi les répondant.e.s, 76,5 % connaissait les démarches en cours afin d'offrir une association professionnelle aux travailleur.euse.s sociaux.ales du Québec et 92,2 % considéraient ces démarches comme pertinentes et nécessaires.

Les répondant.e.s ont également nommé des pistes d'action qui pourraient, selon eux, favoriser la reconnaissance de la contribution du travail social tant auprès des autres professions que dans la société québécoise dans son ensemble. Le rayonnement d'une profession s'actualisant par l'intermédiaire de ses actions associatives, la création de l'AQTS semble particulièrement adaptée aux circonstances actuelles : ses membres éventuels ont des idées qui méritent notre attention.

Cependant, pour le moment, l'AQTS ne dispose pas des moyens de ses ambitions. Un certain déséquilibre entre la volonté nommée par le terrain et par l'OTSTCFQ de voir, un jour, naître une association professionnelle pour les travailleur.euse.s sociaux.ales du Québec, et les conditions dans lesquelles cette association prend son envol, paraît palpable.

En effet, de telles démarches nécessitent des appuis significatifs, actuellement absents. De plus, l'expérience décrite par les personnes ayant participé au sondage est associée à un épuisement significatif, lequel contribue à la démobilisation constatée au cours des démarches effectuées afin de créer l'AQTS. En ce sens, les conditions qui rendent l'AQTS nécessaire nuisent activement à sa mise en place. Afin de contrer cette situation, il paraît essentiel d'envisager rapidement des solutions créatives afin d'offrir à l'AQTS le soutien financier et logistique dont elle a besoin afin de faire rayonner la profession. L'OTSTCFQ, qui profiterait de la présence d'une association représentant la profession, pourrait jouer un rôle afin de rééquilibrer cette situation. Il s'agit d'une opportunité à saisir pour un ordre professionnel dont l'inaction perçue est fréquemment reprochée par ses membres. De plus, le Québec étant la seule province canadienne n'ayant pas actuellement, ou dans le passé, d'association professionnelle dédiée aux travailleur.euse.s sociaux.ales, tout est à construire. Les autres provinces canadiennes qui disposent à la fois d'un ordre et d'une association professionnels ont été en mesure, au fil des ans, de développer une dynamique respectueuse de leurs mandats respectifs, afin de bénéficier à la profession dans son ensemble.

Les membres du comité de travail ayant permis la naissance de l'AQTS, qui ont poursuivi leurs efforts en devenant membres du C.A., souhaitent que le meilleur soit à venir pour leur profession et croient qu'il est possible d'innover afin de placer les conditions qui feront en sorte

Mémoire soumis par l'Association québécoise des travailleuses sociales et travailleurs sociaux (AQTS) 15 aux États généraux du travail social

qu'un portrait tout autre soit dressé lors de la tenue des prochains États généraux du travail social, dans trente ans.

Au plaisir de s'y croiser!